



**STATIONNEMENT INTERDIT  
PLACE DE LA GARE**

Nous, Maire de la ville d'HAZEBROUCK,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la demande de Monsieur CHOCHOIS Pascal, Chef de gare voyageurs, Gare S.N.C.F. d'HAZEBROUCK, qui sollicite une interdiction de stationnement place de la Gare, suite à des travaux entre Hazebrouck et Arras, qui nécessitent une substitution par 80 autocars qui vont transiter devant la gare.

Considérant qu'il y a lieu de faciliter la tâche citée ci-dessus et assurer la sécurité des usagers.

ARRETE JMD/NP/PhQ/TD - 322/2011

ARRETONS

Article 1

**Le stationnement sera interdit, place de la Gare S.N.C.F., du 12 décembre 2011 jusqu'au 25 mai 2012, du lundi au vendredi. Cette place sera réservée aux 80 autocars qui vont transiter devant la gare, ainsi qu'aux taxis.**

Article 2

**La signalisation adéquate sera mise en place par la S.N.C.F. d'Hazebrouck, sous son entière responsabilité, et 48 heures à l'avance.**

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4

**Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :**

M. le Commandant de Police, pour exécution en ce qui le concerne,

M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers d'Hazebrouck, fax : 03.28.50.09.49,

M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,

Le Service des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,

M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval - 59190 Hazebrouck,

M. le Directeur de la société VEOLIA propreté - 59270 STRAZEELE,

M. Pascal CHOCHOIS, Chef de gare voyageurs, Gare S.N.C.F. d'HAZEBROUCK, 1 ter rue de Vieux Berquin - 59190 Hazebrouck, **pour affichage.**

Hazebrouck, le 7 décembre 2011

Pour le Maire, Le Conseiller délégué à la vie des quartiers, à la vie associative, aux dossiers sécurité et aux affaires militaires



AK BRAHIMI